

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 04 avril 2014

L'ordre du jour de cette réunion du Conseil municipal est consacré pour l'essentiel :

- à la désignation des représentants de la municipalité dans les différents syndicats ou organismes dans lesquels la commune d'HAUTOT LE VATOIS est représentée,
- à la composition des commissions mises en place pour assurer le bon fonctionnement de la commune,
- à la désignation des responsables de l'éclairage public.

Vous trouverez sur le site internet de la commune (hautot-le-vatois.fr, rubrique *compte rendu*) la liste complète des personnes élues ou désignées dans les différents syndicats et commissions.

Quelques informations et questions diverses ont été abordées :

- Mme Christine SEGUIN souhaite que l'employée communale chargée de l'entretien de la salle communale, de la mairie et de l'église soit dotée, au frais de la commune, de chaussures de sécurité et d'une blouse. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ces équipements qui relèvent de ses obligations d'employeur.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cadenas permettant de clore l'accès au dépôt de déchets verts du Ver à Val a disparu. Cette déchetterie entrant dans la compétence de la communauté de communes, il informe les conseillers qu'il va solliciter celle-ci pour qu'elle lui fournisse un nouveau cadenas ainsi qu'un jeu de clés. M. le Maire est désigné responsable de la déchetterie. Il est dépositaire d'une des quatre clés, les autres étant à disposition chez M. PETIT, Mme SEGUIN et M. ROBERT. Il est envisagé l'achat de trois boîtiers pour y déposer les clés.
- Suite au constat du manque de certains matériels mis à disposition dans la salle municipale, le Conseil décide de réaliser un nouvel inventaire.
- Compte tenu de l'apparition d'une fissure dans la réserve incendie de la Cour souveraine, le Conseil estime que la commune doit procéder par ses propres moyens à sa remise en état. M. DUVAL est chargé de faire les recherches pour trouver un produit adapté pour la reboucher.